

**Terms of Reference (ToR) for Consultancy Services
(Individual and Institutional)
Benin**

Requesting Section/Field Office : **Section Protection de l'enfant**

1. PROGRAMME AREA & SPECIFIC PROJECT INVOLVED: Protection/Produit
2/Activités 2.1 du PTA 2021

Contexte

En ratifiant les textes internationaux qui protègent les enfants, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, le Bénin s'est engagé à garantir aux enfants la protection et la jouissance de leurs droits. La nomination de juges des enfants dans les tribunaux de 1^{ère} instance du Bénin, représente une mesure remarquable dans les efforts pour le renforcement du dispositif institutionnel de protection des droits des enfants. En outre, l'existence d'un office de protection de mineurs au sein de la police judiciaire permet d'offrir de services de protection aussi bien aux enfants victimes, témoins qu'aux enfants en conflit avec la loi.

Mais le contexte national reste marqué par plusieurs violations des droits de l'enfant. 9 enfants sur 10 de 1-14 ans sont victimes de violence, 3 filles sur 10 sont mariées avant l'âge de 18 ans et 3 enfants sur 10 sont victimes d'exploitation économique dans un pays où seulement 8,4% contre 17,9% au niveau de l'Afrique subsaharienne de la population béninoise a un accès à au moins un service de protection sociale.

Par ailleurs, la pratique de la justice pour mineurs met en exergue les problèmes d'une connaissance limitée de textes et procédures de protection légale des enfants, des insuffisances dans la poursuite des plaintes concernant les enfants, le recours très peu fréquent au signalement par les populations ainsi qu'à l'auto-saisine par les autorités judiciaires et/de police et en général d'application effective des textes de lois et des principes protégeant les enfants.

En juin 2011, une formation initiale sur la justice pour mineurs a été organisée à l'endroit des juges pour mineurs. Depuis lors, ces juges ont été mutés à d'autres fonctions et des nouveaux juges nommés à leur place. A l'heure actuelle, la plupart des nouveaux juges des mineurs nommés n'ont bénéficié d'aucune formation spécifique en matière des droits et de la protection judiciaire de l'enfant, leurs écoles de formation ne l'ayant prévu dans leur curricula, tels que c'est le cas dans l'Ecole de Police.

Le Bénin a ouvert en 2018 une nouvelle école de formation professionnelle judiciaire. Vu la nécessité de renforcer dans les meilleurs délais possibles les capacités de juges des mineurs et de tous autres acteurs de la justice intervenant ou devant intervenir dans la justice pour mineurs sur les droits et de la protection judiciaire de l'enfant d'une part, et de veiller à la formation systématique de tous les apprenants des écoles de

**Terms of Reference (ToR) for Consultancy Services
(Individual and Institutional)
Benin**

formation sur le droit d'autre part, il importe de développer un module de formation sur la justice pour mineurs à intégrer dans le curriculum de ladite école et dans celui de toute autre école de formation des acteurs de la justice et de former les formateurs. C'est ce qui justifie les présents termes de référence. Cette activité est prévue dans le Plan de Travail Annuel 2021, signé entre le Ministère en charge des Affaires Sociales et l'UNICEF.

2. NATURE & PURPOSE OF CONSULTANCY: Recrutement d'un binôme de consultants (international & national) pour le développement d'un module et la formation de magistrats formateurs de la justice sur les droits et la justice pour mineurs.

Study
 Documentation
 Facilitation
 Technical
 Evaluation
 Clerical/Secretarial
 Others

Purpose of assignment :

Le but de cette consultation, qui sera faite par **un binôme de consultants** – un(e) international(e) et l'autre national(e), est de développer un module de formation sur la justice pour mineurs conforme aux normes et standards internationaux, pour son intégration dans les curricula des écoles de formation supérieure notamment celles de formation sur les droits humains.

3. REASONS WHY THE ASSIGNMENT CANNOT BE DONE BY A UNICEF STAFF MEMBER:

La mise en œuvre de l'activité requiert une disponibilité en temps pour fournir les résultats décrits dans les tâches spécifiques ci-dessous. Des échanges fréquentes avec les différents acteurs et institutions concernés au niveau des directions des ministères et des juridictions un suivi rapproché avec les partenaires des interventions planifiées, des fréquentes visites de terrain, exigent de la disponibilité pour atteindre les résultats surtout en cette période de COVID-19. Les staffs du Programme Protection, appelés à implémenter le plan de travail annuel régulier du Programme et le plan national de prévention et de protection de l'enfant en cette situation de COVID-

**Terms of Reference (ToR) for Consultancy Services
(Individual and Institutional)
Benin**

19 ne peuvent offrir la disponibilité requise pour se consacrer efficacement à ce travail pour obtenir des résultats escomptés dans les délais requis.

4. WORK ASSIGNMENTS, DELIVERABLES & PAYMENT SCHEDULE:

TASK TO BE PERFORMED <i>(Indicate expected work to be performed.)</i>	DELIVERABLE(s) <i>(Specify final outputs.)</i>	WORK SCHEDULE <i>(month/period covered)</i>	TERMS OF PAYMENT <i>(no more than 30% advance / Final payment no less than 10%)</i>
<p>Finalisation et présentation de la méthodologie de la consultation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions de travail avec les équipes de la Section Protection et de l'Ecole de la Formation des Professionnels Judiciaires • Ajustement de la méthodologie de mise en œuvre de la consultation • Revue documentaire sur la justice pour mineurs y compris les outils existants ; • Élaboration des outils de collecte d'information et de données sur les pratiques en matière de la justice 	<p>Livrables 1 : Rapport démarrage incluant la méthodologie détaillée, le chronogramme détaillé de la mission</p>	<p>31 mai 2021</p>	<p>20% du montant des contrats</p>
<p>Réalisation de l'état des lieux, le diagnostic et des besoins et plan de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre des acteurs de la justice pour mineurs et des institutions intervenant dans la mise en œuvre des actions de protection judiciaire de l'enfant et ainsi que celles dispensant des formations sur la justice pour mineurs. 	<p>Livrable 2 : Rapport d'étape faisant l'état des lieux, le diagnostic et des besoins et plan de formation</p>	<p>25 juin 2021</p>	

**Terms of Reference (ToR) for Consultancy Services
(Individual and Institutional)
Benin**

<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'état de lieux sur la formation des acteurs de la justice sur les droits et la protection des enfants et du diagnostic en matière de la justice pour mineurs dans le cadre du diagnostic global du secteur de justice (Collecte, traitement et analyse des données,) • Identification des besoins de formation des acteurs en matière de la justice pour mineurs • Elaboration d'un rapport d'étape 			
<p>Elaboration d'un module de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement et validation du module de formation et assorti d'orientations méthodologique et pratiques pour son utilisation 	<p>Livrable 3 : Module de formation pour les écoles supérieures de formation</p>	<p>23 juillet 2021</p>	<p>40% du montant des contrats</p>
<p>Finalisation du module et facilitation de leur intégration dans les curricula de formation des écoles de formation sur le droit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation de 20 formateurs (pré test) • Finalisation du module de formation en tenant compte des observations, constats et faits au cours de la formation des formateurs • Elaboration du rapport final 	<p>Livrable 4 : Rapport de formation des formateurs ; Rapport final + module de formation, finalisé en tenant compte des observations, constats et faits au cours de la formation des formateurs</p>	<p>10 jours au Bénin e le reste hors du Bénin électroniquement pour le consultant international</p>	<p>40% du montant des contrats</p>

**Terms of Reference (ToR) for Consultancy Services
(Individual and Institutional)
Benin**

5. TOR FOR STUDIES AND EVALUATIONS REVIEWED AND ENDORSED BY THE PROGRAMME MONITORING, EVALUATION AND RESULT (PMER) SPECIALIST: *(Please tick)* Yes No NA

6. ESTIMATED DURATION OF CONTRACT *(Indicate start of contracts but not earlier than CRC: if CRC is required):*

- Consultant International (Spécialiste de droits humains) : 55 jours (mai à août 2021)
- Consultant national (Spécialiste du droit béninois) : 36 jours (mai à août 2021)

Start date : 24 mai 2021 End date: 06 août 2021

Deliverables	Time frame	Location
Finalisation et présentation de la méthodologie de la consultation Rapport démarrage incluant la méthodologie détaillée, le chronogramme détaillé de la mission et les outils de collecte de données	31 mai 2021	Hors du Bénin (électroniquement) pour le consultant international
Réalisation de l'état des lieux, le diagnostic et des besoins et plan de formation Rapport d'étape faisant l'état des lieux, le diagnostic et des besoins et plan de formation	25 juin 2021	11 jours au Bénin et le reste hors du Bénin électroniquement pour le consultant international
Elaboration du module de formation pour les écoles supérieures de formation Module de formation pour les écoles supérieures de formation	23 juillet 2021	Hors du Bénin
Finalisation du module et facilitation de leur intégration dans les curricula de formation des écoles de formation sur le droit Rapport de formation de formateurs Rapport final + module de formation, finalisé en tenant compte des observations, constats et faits au cours de la formation des	13 août 2021	9 jours au Bénin et le reste hors du Bénin électroniquement pour le consultant international

**Terms of Reference (ToR) for Consultancy Services
(Individual and Institutional)
Benin**

formateurs		
------------	--	--

7. OFFICIAL TRAVEL INVOLVED (*Specify if international or domestic travel will be required of the consultant/contractor*):

6.1 Local Travel International Travel

6.2 Anticipated Travel Itinerary:

2 voyages internationaux à Cotonou pour le consultant international : 1 pour 11 jours et l'autre pour 9 jours

1 mission locale pour chacun des deux consultant(e)s : 1 jour à Porto Novo, 2 jours à Abomey, 3 jours à Parakou et 2 jours Natitingou

(Annex 1 – Please complete Travel Plan template -):

8. QUALIFICATIONS OR SPECIALIZED KNOWLEDGE/EXPERIENCE REQUIRED (*Indicate skills and qualifications requirement*):

NB: Seuls les dossiers de binômes (candidat international et candidat national) seront analysés. Tout dossier soumis individuellement par un candidat à la consultation internationale ou nationale sera rejeté.

8.1. Le/la Consultant(e) International(e) : Le/le consultant(e) - faisant partie d'un binôme : consultant international et national - doit posséder les qualifications / connaissances / expérience spécialisées suivantes pour mener à bien la tâche :

Éducation :

- Maîtrise en droit ou autres sciences sociales connexes (Un doctorat en droit ou en sciences sociales sera considéré comme un avantage).

Expériences :

- Dix (10) années ou plus d'expérience et d'expertise dans le domaine de la justice et des droits humains ;
- Expérience dans l'élaboration de matériel de formation et la prestation de formations à des professionnels du domaine de la justice et de la protection de l'enfance ;

Terms of Reference (ToR) for Consultancy Services (Individual and Institutional) Benin

- Connaissance du contexte des systèmes de justice et de la justice pour mineurs ;
- Connaissance de la Convention relative aux droits de l'enfant et des normes internationales pertinentes en matière de protection de l'enfance et de justice pour mineurs, y compris les documents du Comité des Droits de l'Enfant sur une justice adaptée aux enfants ;
- Une expérience professionnelle antérieure auprès de l'ONU / UNICEF ou d'une autre organisation internationale sera considérée comme un avantage.

Langue :

- Excellente maîtrise du français.
- Connaissance de l'anglais sera un atout.

Autres :

- Compétences efficaces en communication et en formation ;
- Démontrer ses capacités à respecter les délais ;
- Capacité de travailler en équipe.

8.2 Le/la Consultant(e) national(e) : Le/la consultant(e), faisant partie d'un binôme : consultant international et national, doit posséder les qualifications / connaissances / expérience spécialisées suivantes pour mener à bien la tâche :

Éducation :

- Maîtrise en droit ou autres sciences sociales connexes
- Licence ou maîtrise en sociologie serait un atout.

Expériences :

- Dix (5) années ou plus d'expérience et d'expertise dans le domaine de la justice et des droits humains ;
- Expérience dans la prestation de formations à des professionnels du domaine de la justice ;
- Connaissance du contexte local au Bénin en ce qui concerne le système de justice et la justice pour mineurs ;
- Connaissance des textes de lois protégeant les enfants et des normes internationales pertinentes en matière de protection de l'enfance et de justice pour mineurs ;

Terms of Reference (ToR) for Consultancy Services (Individual and Institutional) Benin

- Une expérience professionnelle antérieure de consultation auprès de l'ONU ou d'une autre organisation internationale sera considérée comme un avantage.

Langue :

- Excellente maîtrise du français ;
- Connaissance d'une ou de plusieurs langue béninoises sera considérée comme un avantage.

Autres :

- Compétences efficaces en communication ;
- Démontrer ses capacités à respecter les délais ;
- Capacité de travailler en équipe.

8.4 Language Proficiency :

Excellente capacité de communication orale et écrite en Français pour les deux consultants.

9. DOSSIER DE CANDIDATURE

Seuls les dossiers de binômes (candidat international et candidat national) seront analysés. Tout dossier soumis individuellement par un candidat à la consultation internationale ou nationale, sera rejeté.

Le binôme des personnes intéressées, disposant des compétences requises, soumettra son dossier de candidature comprenant les pièces suivantes : une offre technique et une offre financière.

L'offre technique comprendra :

- Une analyse des TDR indiquant la compréhension de la mission et éventuellement des suggestions jugées pertinentes
- Une proposition de méthodologie détaillée
- Un chronogramme indiquant la planification complète de la mission, un chronogramme de soumission de produits attendus
- Les CV détaillés ressortant clairement les qualifications et expertise requises
- Les copies des diplômes pertinents

Terms of Reference (ToR) for Consultancy Services (Individual and Institutional) Benin

- Les formulaires P11 dûment rempli

L'offre financière comprendra :

- Les couts détaillés et estimations de prestations, y compris les frais de reproduction des outils
- Les frais de communication
- Les honoraires du Consultant
- Les frais de mission sur le terrain (les frais de voyage pour rencontrer des partenaires dans le district de Cotonou sont à la charge des consultants). L'UNICEF se chargera des frais de missions de terrains hors de Cotonou à l'intérieur du pays.

Les réunions techniques et ateliers seront organisés par l'Unicef suivant les règles en vigueur.

10. TECHNICAL EVALUATION CRITERIA AND WEIGHT ALLOCATION BETWEEN TECHNICAL AND PRICE PROPOSAL

Les consultant(e)s feront **en binôme** des propositions d'offre technique (incluant la compréhension des termes de référence, la méthodologie et le chronogramme détaillés et le plan de rédaction du manuel). Ces propositions serviront de base pour la sélection **du binôme** de prestataires de services. Les critères de notation des offres techniques sont résumés dans le tableau suivant :

Ordre	Critères d'évaluation de l'offre	Note maximale
1	Compréhension des TDRs	10
2	Méthodologie, chronogramme et plan de rédaction du manuel	30
3	Expérience et Références techniques pertinentes	40
4	Profil des Consultant(e)s	20
Total		100

Seul **le binôme** des candidat(e)s ayant obtenu une note minimale de 70 points à l'évaluation technique sera retenu(e) pour l'étape suivante de l'évaluation financière.

Terms of Reference (ToR) for Consultancy Services (Individual and Institutional) Benin

La sélection **du binôme des consultant(e)s** sera basée sur le principe du "meilleur rapport qualité-prix". Par conséquent, Les **binômes des candidats** doivent indiquer leurs frais tout compris pour les services à fournir.

Evaluation financière :

Seules les offres financières **du binôme** des candidat(e)s ayant obtenu au moins 70 points seront ouvertes. Chaque offre financière recevra une note sur 100. A l'offre du moins-disant sera attribuée la note de 100 points. Les notes respectives des **binômes** soumissionnaires seront calculées de la façon suivante : $100 * \text{Montant de l'offre du binôme le moins-disant} / \text{Montant de l'offre du binôme soumissionnaire évalué}$. Le résultat constituera la note d'évaluation financière à attribuer aux **binômes** soumissionnaires respectifs ayant franchi l'évaluation technique.

Evaluation finale : L'évaluation finale intégrera les scores technique (sur 70) et financier (sur 30) des binômes candidats. Le score financier de chaque binôme sera calculé en référence au score du binôme le moins disant.

11. CONSIDERATIONS ADMINISTRATIVES

Les consultant(e)s utiliseront leurs propres équipements et fournitures de bureau. Des missions sur le terrain seront définies de commun accord avec Unicef qui, à cet effet, va louer un véhicule qu'il mettra à la disposition du/des consultant(e)s, conformément aux politiques de l'UNICEF, et aux indemnités journalières de subsistance pendant les missions sur le terrain.

Des discussions périodiques avec l'UNICEF auront lieu et des commentaires seront incorporés aux résultats. La soumission des produits se fera par voie électronique et selon le calendrier indiqué ci-dessus.

L'UNICEF va :

- Superviser l'organisation et l'animation de toutes les réunions entre le consultant et les partenaires
- Organiser des réunions avec le consultant selon les besoins
- Assurer la qualité de tous les outils, documents, y compris les produits livrables et les produits préliminaires, avant la soumission du rapport final. Le contrôle de la qualité sera effectué au moyen d'un examen du mandat, de la méthodologie et des rapports.

Terms of Reference (ToR) for Consultancy Services (Individual and Institutional) Benin

Les consultant(e)s retenu(e)s doivent fournir les pièces suivantes avant le début des contrats :

- Une attestation d'assurance médicale (maladie/et individuel accident) couvrant toute la période contractuelle ;
- Un certificat de visite et contre-visite,
- Un relevé de l'identité bancaire (RIB).

Avant la signature des contrats

- Une déclaration d'aptitude physique (disponible auprès des Ressources Humaines d'UNICEF Benin) ;
- Un formulaire de désignation de bénéficiaires (disponible auprès des Ressources Humaines d'UNICEF Benin).

Dès la signature des contrats

- Des formations obligatoires que les Ressources Humaines mettront à la disposition du/de la Consultant(e).

12. SUPERVISION:

12.1 Names of Supervisors: First line supervisor:

Spécialiste en droits des filles, Programme Protection / UNICEF BENIN

Second line Supervisor:

Cheffe de la Section Protection / UNICEF BENIN

12.2 Type of Supervision that will be provided *(Please be as clear as possible.)*

Les consultants seront sous la supervision administrative et technique directe de la Cheffe de Section Protection de UNICEF Bénin. Ils travailleront en étroite collaboration avec les superviseurs et le Directeur de l'École de formation professionnelle et judiciaire (EFPJ) avec lesquels ils valideront les calendriers de mise en œuvre à chaque étape.

Le Comité de pilotage représentant le Gouvernement du Bénin et l'UNICEF seront chargés de l'analyse approfondie et de la validation des différents documents élaborés dans le cadre de ces travaux de consultation.

**Terms of Reference (ToR) for Consultancy Services
(Individual and Institutional)
Benin**

Les séances de validation nationale seront étendues aux acteurs des secteurs concernés et à toutes personnes ressources dont la présence est jugée nécessaires par le Directeur de l'Ecole de Formation Professionnelles et Judiciaire et l'UNICEF. Les consultants sont tenus de prendre en compte les observations retenues lors des séances de pré validation et de validation.

**13. NATURE OF PENALTY CLAUSE TO BE STIPULATED IN CONTRACT: NA
(THE CLAUSE PROVIDED IN THE CONTRACT SHOULD APPLY)**

PROPOSED COMPETITIVE SELECTION:

Web roster Local Advert Inter. Advert Internet RO/HQ identified
 others – specify:

Important: Write-up on the competitive selection process followed with at least 3 P11/CVs (Individual Service Contract) or bids (Institutional Service Contract) **and the respective submissions.** The consultant was selected following advertisement, short listing, written test and interview for the current contract.

**After authorization of this Terms of Reference, please submit to the Human Resources Section for verification of the proposed fee.
Institutional Contract fee shall be estimated but will be based on receipt of a Financial Proposal as a response to the Request for Proposal.**

**Terms of Reference (ToR) for Consultancy Services
(Individual and Institutional)
Benin**

**Annex to TOR
Review of Proposed Fee
FOR CONSULTANTS/INDIVIDUAL CONTRACTORS**

¹ An assignment under a consultant or individual contractor contract does not carry with it a level or grade with respect to a United Nations salary scale. On the basis of the complexity of the assignment and the degree of specialization, knowledge and skills required, it should be possible to estimate the UN equivalent of the level of the assignment (e.g., GS-4, NO-C, P3, etc.).

Once the equivalent level of the assignment has been estimated, a fee range – *The Negotiating Fee Range* – for the purpose of negotiating the contract with the consultant or individual contractor may then be determined by referring to the corresponding salary scale (e.g. if the level of assignment of an individual contractor is estimated at GS-4.